

31 - Attribution de subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif d'aide aux «Emergences» - Deuxième répartition 2013

M. MONNEUR, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le dispositif d'aide aux «Emergences» concrétise le soutien de la Ville de Besançon aux nouveaux créateurs dans le domaine du spectacle vivant.

En lien avec les structures culturelles bisontines partenaires (Scène nationale de Besançon, La Rodia - Scène de musiques actuelles, Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté, Service Culturel du CROUS), la Ville de Besançon accompagne et met en lumière, à l'occasion de la Semaine des Emergences, les créations de ces nouveaux artistes du spectacle vivant. La 6^{ème} édition de cette manifestation se déroulera du 4 au 7 juin 2013.

- Concerts dans les bars et petits lieux de musique

Dans le cadre de La Semaine des Emergences, des concerts sont proposés après les spectacles, dans différents bars et petits lieux musicaux de la ville. Cette programmation portée par les associations musicales de Besançon permet au public de prolonger la découverte de nouveaux talents locaux dans différentes esthétiques et participe au soutien des bars à musique.

Le Consortium, collectif d'associations musiques actuelles bisontines créé en 2012, assurera l'interface de ce projet, à titre d'expérimentation pour cette édition.

Il est proposé une aide de **800 €** à chaque association suivante, organisatrice d'une soirée concert dans un bar, afin de lui permettre la prise en charge de l'ensemble des frais induits (technique, artistique...) : Le Bastion, Uppertone, Mighty Worm et No Fate.

Il est proposé une aide de **500 €** à l'association Le Consortium, au titre de son rôle d'interface.

La subvention au Bastion fera l'objet de l'avenant n° 2 à la convention triennale 2012-2014 signée entre la Ville et l'Association.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider d'attribuer les subventions suivantes :

- . 800 € à l'Association Le Bastion
- . 800 € à l'Association Uppertone
- . 800 € à l'Association Mighty Worm
- . 800 € à l'Association No Fate
- . 500 € à l'Association Le Consortium.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 3 700 €, sera prélevée au chapitre 65.33.6574/ 41050.

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à intervenir avec l'association le Bastion.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 mai 2013.